



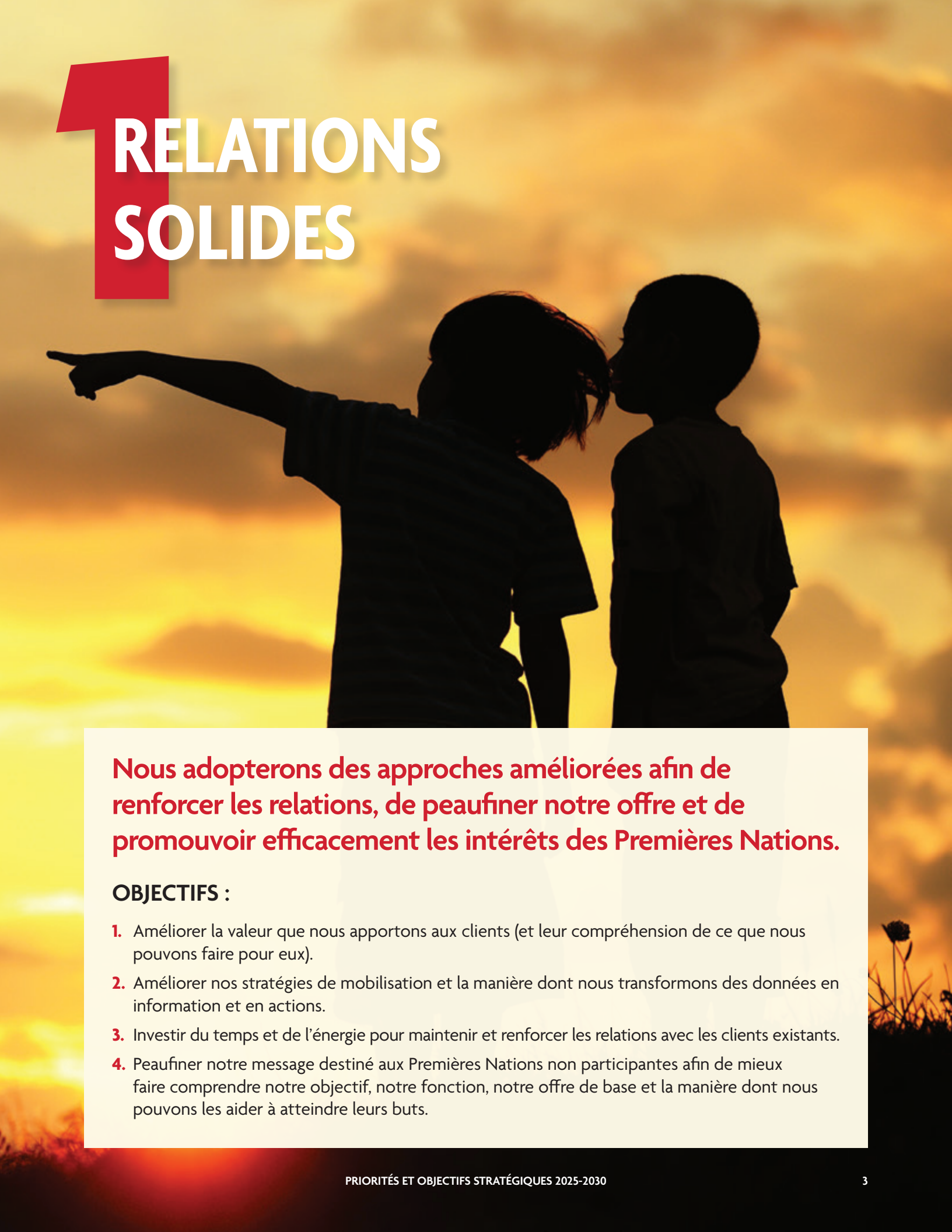
CONSEIL
DE GESTION
FINANCIÈRE des
Premières Nations

PRIORITÉS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2025-2030



TABLE DES MATIÈRES

- 3** Priorité n° 1 : RELATIONS SOLIDES
- 4** Priorité n° 2 : SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'AUTODÉTERMINATION ÉCONOMIQUE
- 5** Priorité n° 3 : COLLABORATION
- 6** Priorité n° 4 : INNOVATION ET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE
- 7** Priorité n° 5 : CRÉDIBILITÉ ET INTÉGRITÉ



1 RELATIONS SOLIDES

Nous adopterons des approches améliorées afin de renforcer les relations, de peaufiner notre offre et de promouvoir efficacement les intérêts des Premières Nations.

OBJECTIFS :

- 1.** Améliorer la valeur que nous apportons aux clients (et leur compréhension de ce que nous pouvons faire pour eux).
- 2.** Améliorer nos stratégies de mobilisation et la manière dont nous transformons des données en information et en actions.
- 3.** Investir du temps et de l'énergie pour maintenir et renforcer les relations avec les clients existants.
- 4.** Peaufiner notre message destiné aux Premières Nations non participantes afin de mieux faire comprendre notre objectif, notre fonction, notre offre de base et la manière dont nous pouvons les aider à atteindre leurs buts.

2 SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'AUTODÉTERMINATION ÉCONOMIQUE

Nous continuerons d'offrir des directives et du soutien opérationnels afin d'orienter les Premières Nations vers l'autodétermination économique et l'excellence en matière de gouvernance administrative.

OBJECTIFS :

- 1.** Mettre à profit nos connaissances pour innover et continuer d'offrir aux Premières Nations des solutions créatives et efficaces en matière de gouvernance financière.
- 2.** Réévaluer la certification du système de gestion financière pour faire en sorte qu'elle soit la plus avantageuse possible pour les Nations participantes.
- 3.** Trouver et saisir les occasions de soutenir les organismes sans but lucratif autochtones qui favorisent l'autodétermination économique des Premières Nations.

3 COLLABORATION

Nous collaborerons afin de favoriser le changement.

OBJECTIFS :

1. Appuyer la mise sur pied du Conseil économique autochtone.
2. Établir et entretenir de bonnes relations avec les autres institutions de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et des organisations autochtones nationales lorsque cela s'avère avantageux pour les Premières Nations que servent les deux parties.
3. Faire preuve de leadership éclairé auprès du gouvernement afin de faciliter le transfert des responsabilités de Services aux Autochtones Canada et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada aux gouvernements des Premières Nations, avec l'appui de notre clientèle.
4. Favoriser la réussite lors de discussions sur la nouvelle relation financière entre le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations.
5. Poursuivre la collaboration avec les organismes de normalisation pour continuer de peaufiner les normes applicables aux Premières Nations.



4 INNOVATION ET EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Nous améliorerons notre capacité, notre efficacité et la reddition de comptes.

OBJECTIFS :

- 1.** Améliorer la planification afin de favoriser la coordination entre les équipes et l'utilisation judicieuse des capacités et des ressources.
- 2.** Améliorer la communication interne pour soutenir l'établissement de relations et la collaboration entre les équipes, ainsi que le bien-être de l'ensemble du personnel.
- 3.** Continuer de peaufiner les démarches en matière de ressources humaines afin d'appuyer le personnel depuis le recrutement jusqu'à la retraite, tout en veillant à un rendement élevé, à la clarté des rôles et au respect des valeurs.
- 4.** Obtenir une certification du système de gestion financière pour les systèmes internes.
- 5.** Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pour les technologies de l'information.



CRÉDIBILITÉ ET INTÉGRITÉ



Nous conserverons notre crédibilité et notre intégrité en tant qu'institution dirigée par les Autochtones en respectant nos engagements.

OBJECTIFS :

- 1.** Participer à des consultations qui renforcent les droits des Autochtones et leur donnent de la visibilité dans les systèmes et marchés réglementaires, économiques et financiers.
- 2.** Veiller au recrutement et à la rétention d'un nombre accru d'employés autochtones au sein de l'équipe de haute direction et pour les postes appelant à travailler avec les clients.
- 3.** Respecter, faire connaître et mettre en pratique les valeurs autochtones.

***Permettre l'autodétermination
économique pour toutes les
Premières Nations***

SIÈGE SOCIAL :

100, rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver
Colombie-Britannique
V7T 1A2

Sans frais : 1 877 925-6665
Téléphone : 604 925-6665
info@fnfmb.com

fnfmb.com/fr